



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Céline LEMBEZAT, MM. Louis COSTEDOAT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : SAICA - VENTE D'UNE EMPRISE AU CHP : DECISION DES MODALITES DE LA
VENTE**

Dans une délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil communautaire décidait d'autoriser la vente d'une emprise prélevée sur le site de l'ancienne Papeterie des gaves (site Saïca) à Orthez par l'EPFL Béarn Pyrénées au centre hospitalier des Pyrénées. Cette délibération donnait délégation au bureau pour fixer les modalités de la transaction.

Il s'agit de prélever une superficie située entre 5 000 et 6 000 m² sur la parcelle cadastrée, à Orthez, AL 174 et une petite partie de la AL 190.

Dans un courrier en date du 26 février 2019, France Domaine estime ces terrains à 36,81€/m² HT soit 44.17€/ m² TTC. Compte tenu du coût de cette opération : acquisition des terrains, démolition, dépollution, viabilisation et de la superficie commercialisable (environ 2ha) ; le coût de revient de ces terrains sera relativement élevé. Le prix de vente proposé est donc de 56 €/m² TTC.

Dans un premier temps, un compromis de vente sera signé. En plus des conditions suspensives usuelles, il comprendra les conditions suspensives suivantes :

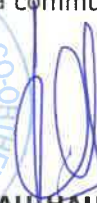
- Adoption définitive de la modification du PLU eu égard à la hauteur de clôture nécessaire pour le projet CHP (2m de hauteur).
- Compatibilité de la servitude d'utilité publique permettant l'usage envisagé pour le terrain.
- Obtention d'une étude de sols géotechnique ne révélant pas de contrainte de construction susceptible de générer un surcoût de plus de 80 000 € eu égard au seuil à définir par le CHP en amont.

Une fois les travaux de viabilisation initiés et l'ensemble de ces conditions suspensives levées, il sera procédé à la réitération de l'acte authentique.

Le bureau ayant reçu délégation pour fixer les modalités de l'acquisition, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'une emprise d'environ 5000 à 6000 m², prélevée sur les parcelles cadastrées, à Orthez, AL 174 et AL 190 au centre hospitalier des Pyrénées,
- **de fixer** le prix de la transaction à 56 € /m² TTC,
- **d'approuver** les conditions suspensives énumérées plus haut,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/03/2019